

Projet territorial de développement durable – agenda 21 du Pays de la Déodatie

Document de synthèse

Le projet territorial de développement durable du Pays définit les axes prioritaires et les objectifs stratégiques suivants :

①

Organiser et conduire un projet durable pour l'environnement cadre de vie de la Déodatie

- 1.1. Soutenir et favoriser la mise en œuvre des objectifs de la charte paysagère
- 1.2. Soutenir les projets de pistes multi activités
- 1.3. Soutenir et inciter les initiatives en matière de traitement et valorisation des déchets

②

Accompagner les mutations et l'innovation économique en lien avec les ressources naturelles, culturelles et humaines

- 2.1. Soutenir le développement économique de la filière bois/forêt
- 2.2. Soutenir une activité agricole de montagne durable
- 2.3. Soutenir le développement économique de la filière tourisme/culture
- 2.4. Soutenir et développer une gestion territoriale de l'emploi et des compétences
- 2.5. Soutenir et favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises

③

Maintenir et développer les services de proximité par et pour les habitants

- 3.1. Elaborer et coordonner une politique de santé publique
- 3.2. Développer les transports en commun pour les déplacements locaux et touristiques
- 3.3. Mise en œuvre d'une politique de la jeunesse

Axes transversaux

④ **Maîtriser la demande d'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique**

Axe méthodologique

⑤ **Tisser du lien
Connaître et faire
connaître**

④ 4.1. Soutenir et favoriser la mise en œuvre des actions du Pays :
Sobriété - efficacité énergétique – énergies renouvelables

5.1.1. Susciter et animer la participation des habitants au choix et à la mise en œuvre des actions à travers le Conseil de développement

5.2. Imaginer et mobiliser les moyens pour innover, capitaliser et diffuser la connaissance et l'expérience territoriale

5.3. Favoriser le rapprochement des offres culturelles entre le rural et l'urbain